

SEANCE DU 4 AVRIL 2011

L'an deux mille onze, le quatre avril, à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de SANCÉ, légalement convoqué le 23 mars 2011, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger MOREAU, Maire.

Membres présents :

MM. Henri VOUILLON, Mme Françoise BAJARD, MM. Gilles JONDET, Patrick CLERC, Adjoints.
Mmes Blandine BERREZ, Florencé BODILLARD, Denise CUBA, Isabelle DE ARAUJO, MM. Philippe GAGET, Daniel GAILLARD, Hervé MARMET, Alain MICHON, Joël MORNAY et Mme Christiane ROGIC.

Membres absents excusés :

- M. Pierre CHAMPION (mandat écrit donné à M. Henri VOUILLON)
- M. Richard DE SANTIS
- Mme Maryline GAUTHIER (mandat écrit donné à M. Hervé MARMET)
- M. Cédric MAUCELLI

Madame Blandine BERREZ a été élue, à l'unanimité, secrétaire de la séance.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de la séance du 14 mars 2011 dont un exemplaire a été envoyé, par voie électronique, à chaque conseiller.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2010 DU RECEVEUR MUNICIPAL.

Le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion de la commune, du service de l'assainissement et de la Zone Artisanale des *Noyerets* dressés, pour l'exercice 2010, par le Receveur Municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DE LA COMMUNE ET AFFECTATION DES RÉSULTATS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

❖ APPROUVE, hors la présence du Maire, le compte administratif 2010 de la Commune dressé par Monsieur le Maire et présenté par Monsieur Gilles JONDET de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT 2010		INVESTISSEMENT 2010			
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT		
Résultats reportés 2009		332 368,24 €	278 174,14 €			
Opérations de l'exercice	1 447 538,36 €	1 862 875,27 €	698 060,65 €	592 967,43 €		
TOTAUX	1 447 538,36 €	2 195 243,51 €	976 234,79 €	592 967,43 €		
Résultat de clôture		747 705,15 €	383 267,36 €			
		Besoin de financement	383 267,36 €			
		Excédent de financement	- €			
		Restes à réaliser (RAR)				
		Besoin de financement	383 267,36 €			
		Besoin de financement RAR	- €			
		Besoin total de financement	383 267,36 €			
		Excédent total de financement				
			383 267,36 €	Affectés au compte 1068		
			364 437,79 €	au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté		

- ❖ DÉCIDE d'affecter la somme de 383 267,36 € au Compte 1068 Investissement.
- ❖ CONSTATE les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'Exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- ❖ ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT ET AFFECTATION DES RÉSULTATS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ❖ APPROUVE, hors la présence du Maire, le compte administratif 2010 du Service de l'Assainissement dressé par Monsieur le Maire et présenté par Monsieur Henri VOUILLON de la façon suivante :

	EXPLOITATION 2010		INVESTISSEMENT 2010			
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT		
Résultats reportés 2009		88 791.20 €	2 756.25 €			
Opérations de l'exercice	15 045.70 €	43 640.73 €	19 505.82 €	23 840.39 €		
TOTAUX	15 045.70 €	132 431.93 €	22 262.07 €	23 840.39 €		
Résultat de clôture		117 386.23 €		1 578.32 €		
		Besoin de financement	- €			
		Excédent de financement	1 578.32 €			
		Restes à réaliser (RAR)				
		Besoin de financement	- €			
		Besoin de financement RAR	- €			
		Besoin total de financement	- €			
		Excédent total de financement				
				1 578.32 €	au compte 001 Excédent d'investissement reporté	
				117 386.23 €	au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté	

- ❖ DÉCIDE d'affecter la somme de :
 - 1 578.32 € au compte 001 Excédent d'Investissement
 - 117 386.23 € au Compte 002 Excédent de fonctionnement.
- ❖ CONSTATE les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'Exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- ❖ ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2011.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote le maintien des taux des trois taxes comme suit :

- Taxe d'Habitation 12.22 %
- Taxe Foncière Bâti 18.44 %
- Taxe Foncière Non Bâti 46.86 %

VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2011.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif communal 2011, dressé par Monsieur le Maire et présenté par Monsieur Gilles JONDET, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- 2 219 603 € en section fonctionnement,
- 1 774 400 € en section investissement.

Les investissements les plus importants prévus cette année sont les suivants :

- Achat du Château Lapalus
- Achat de matériels (camion neuf, piano, pupitre sonorisé, défibrillateurs, logiciels)
- Remplacement du revêtement du sol de la salle des sports
- Rénovation réseau eaux pluviales Rue de la Fontaine
- Aménagement de la Rue de la Fontaine

VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2011.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif Assainissement 2010, dressé par Monsieur le Maire et présenté par Monsieur Henri VOUILLON, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de

- 158 535 € en section fonctionnement,
- 180 113 € en section investissement.

REMBOURSEMENT D'UNE INTERVENTION SUR LE RESAU D'EAUX PLUVIALES

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur et Madame Patrick MUZEAU qui sollicitent le remboursement de la prestation de l'entreprise de vidange SARP CENTRE-EST qui est intervenue à leur demande pour déboucher une canalisation d'eaux pluviales sous la chaussée afin d'éviter l'inondation de leur habitation.

Lors de l'intervention, il a été dûment constaté le colmatage de la canalisation dont la commune doit assurer l'entretien.

Monsieur le Maire propose de rembourser à Monsieur et Madame Patrick MUZEAU 123.28 € soit le coût de l'intervention de la SARP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE de rembourser la somme de 123.28 € à Monsieur et Madame Patrick MUZEAU pour l'intervention de la Société SARP sur le réseau communal d'eaux pluviales.
- CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à ce remboursement.

ACHAT D' UN CAMION NEUF ET REPRISE D'UN VEHICULE.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'achat d'un camion neuf a été prévu au budget en remplacement du camion FORD TRANSIT mis en service en 2000 qui n'est plus adapté aux charges de travail.

Un appel de mise en concurrence a été publié dans le Journal de Saône et Loire le 21 mars 2011 et trois entreprises ont répondu à l'offre : les Etablissements SERMA, SCANIA BOURGOGNE et les Ets SARRAZIN.

Il s'avère que la proposition des Ets SERMA pour la fourniture d'un camion IVECO DAILY équipé répondait aux critères retenus pour un montant de 41 400€ HT soit 49 514.40 € TTC.

Les Ets SERMA proposent également de reprendre l'ancien camion FORD TRANSIT pour une somme de 8 000 € HT soit 9 568 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE d'acquérir un camion de marque IVECO modèle DAILY équipé auprès des établissements SERMA pour le prix de 49 514.40 € TTC
- ACCEPTE la proposition de reprise de l'ancien camion par la SERMA pour la somme de 8 000 € HT soit 9 568 € TTC.
- CHARGE Monsieur le Maire de toutes les formalités nécessaires à ces opérations et notamment la sortie de l'état de l'actif du camion vendu (valeur 2000 : 40 551.44 € numéro inventaire 2001-58)

AFFAIRES DIVERSES.

- L'implantation des jardinières en bordure du CD 103 et hors agglomération, est-elle autorisée par le Conseil Général ? A voir.

- La société ADZO a été retenue pour la fourniture et la pose des panneaux de la *Balade des Lavoirs*.

- ZAC du Centre Bourg : les négociations pour l'achat des terrains sont en cours et progressent lentement.

- Un dossier sur la fréquentation de l'agorespace va être envoyé au CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) de CHARNAY-lès-MACON et des communes associées.

- Le bilan social 2010 sera présenté par Madame Françoise BAJARD lors de la prochaine séance.

- Le Comité de Fleurissement procédera aux plantations, le 10 mai prochain.

- Le budget du Syndicat Intercommunal de Gestion des Activités de Loisirs des Enfants (SIGALE) a été voté ; pas de modifications notables.